

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 334

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ray, Mme Périgault, M. Dumont,
Mme Gruet, M. Bony, M. Bourdeaux, M. Kamardine, Mme Dalloz, M. Thiériot,
Mme Frédérique Meunier, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Breton, M. Boucard, M. Descoeur,
M. Taite, M. Seitlinger et M. Gosselin

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« ou à la souveraineté nationale ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La relance de l'industrie doit se faire sur ses deux jambes, à savoir la conciliation des enjeux de développement durable et de souveraineté nationale. Tel est le sens du présent amendement.